

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L A
SEMAINE RELIGIEUSE
 D E
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

A nos lecteurs.—Influence de la confession sur le développement moral de l'enfant.—Consultations.—Portrait d'Albert de Mun.—Prêtres de l'archidiocèse décédés en 1888.—Emblème des Saints.—Nouvelles religieuses.—Calendrier et Quarante Heures.—Petite chronique.

A Nos Lecteurs.

Il y a quelques semaines, M. l'abbé Provancher nous faisait l'honneur de nous adresser la communication suivante : " Si vous êtes disposé à me remplacer comme Rédacteur Propriétaire de la *Semaine Religieuse de Québec*, je suis prêt à vous céder tous mes droits." Craignant de voir cesser la publication d'une revue qui a tellement sa raison d'être, suivant nous, que nous avons été sur le point de la fonder, il y a quelques années, nous nous empressâmes de répondre : " Nous agréons volontiers votre proposition, pourvu qu'elle soit ratifiée par son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec. "

Quelques jours plus tard, M. l'abbé Provancher nous écrivait de nouveau : " Je viens d'avoir une entrevue avec Son Eminence. Je regrette, m'a-t-elle dit, que vous ne puissiez continuer la publication de la *Semaine Religieuse de Québec*, et je permets

volontiers à M. l'abbé D. Gosselin de continuer la bonne œuvre."

Une fois la haute approbation de l'autorité ecclésiastique obtenue, nous nous sommes occupé de régler la question de substitution, et nous avons l'honneur d'annoncer, aujourd'hui, aux abonnés de la *Semaine Religieuse de Québec*, que nous en sommes devenu le Propriétaire Rédacteur.

Préparer chaque semaine un fascicule de huit pages, surtout quand on est chargé de l'administration d'une paroisse, est une lourde tâche. Personne ne le comprend mieux que nous ; et l'entreprise n'est peut-être pas loin de friser la témérité. Mais, d'un autre côté, avec un peu d'industrie, à quelle puissance ne peut-on pas élever le bon emploi du temps ! Nous chercherons donc dans une économie plus parcimonieuse des loisirs que ne manque jamais de laisser le ministère même le plus actif, le secret de concilier deux choses qui, à première vue, semblent presque inconciliables.

S'il est relativement facile de rédiger, de temps en temps, un article sur une question quelconque, il ne l'est certes pas autant de maintenir à son juste niveau, une revue fondée pour instruire, édifier et récréer tout à la fois. A ce point de vue encore, il n'y a pas d'exagération à confesser que notre tâche est lourde. Mais l'intime conviction

que cette publication a sa raison d'être et qu'elle peut opérer un bien réel, nous fournir, nous l'espérons, la dose d'énergie nécessaire pour lui faire atteindre le triple but que nous nous proposons, à l'instar de son fondateur.

Que cette revue ait sa raison d'être, comme nous venons de l'écrire, le fait n'a guère besoin de démonstration, il nous semble. Les différents partis politiques de notre province, les sciences, le commerce et l'industrie n'ont-ils pas leurs journaux et leurs organes officiels ? « Pourquoi donc notre publication, destinée à propager, sous une autre forme, l'enseignement de la chaire ; destinée à mettre en relief les œuvres et la vie d'un clergé non moins admirable par son patriotisme que par ses vertus, n'aurait-elle pas autant de titres à sa place au soleil ? D'ailleurs, la plupart des diocèses de France n'ont-ils pas leur Semaine religieuse ? L'archidiocèse de Montréal, de beaucoup plus jeune que le nôtre, n'a-t-il pas également la sienne depuis plusieurs années ? Pourquoi, au moins, ne pas imiter ce dernier lorsque nous aurons dû le devancer ? »

Le bien que peut opérer une semaine religieuse populaire et bien dirigée, est aussi un fait indiscutable. Le goût de la lecture, depuis plusieurs années surtout, s'est considérablement développé parmi nous et tendra, dans l'avenir, à se généraliser encore davantage. S'il ne faut pas songer à enrayé un mouvement excellent en soi, il ne faut pas oublier non plus qu'il a ses dangers et qu'il est extrêmement important de lui donner une saine direction. Or, la propagation des publications vouées à la diffusion de l'enseignement public et officiel de l'Eglise, et donnant la note juste sur les questions de religion et de morale, est certainement un moyen efficace pour arriver à l'exercice de ce contrôle. On restreint ainsi la circulation de certains journaux dont les romans et les reproductions ne sont pas toujours irréprochables, dont les idées et les appréciations sur les hommes,

les choses et les doctrines, sont trop souvent fausses.

Nous ne voulons pas insister davantage aujourd'hui, sur une question dont on ne saurait s'exagérer l'importance, et sur laquelle nous nous proposons bien de revenir. Ce que nous venons de dire suffit amplement, au moins pour ceux qui ont l'habitude d'analyser ce qui se passe autour d'eux et qui, sans attendre l'expression d'un désir, se feront, nous en sommes sûr, nos collaborateurs et nos auxiliaires.

C'est un usage généralement suivi, en prenant la direction d'un journal, de formuler le programme qu'on entend suivre. Nous croyons devoir faire exception à cette règle. Nous avons, sans doute, un programme net et bien défini, que nous nous proposons de mettre à exécution ; mais seulement au fur et à mesure que les circonstances le permettront. Ceux qui nous honoreront de leur confiance auront l'occasion de l'apprécier plus tard.

Cependant, nous avons jugé à propos d'opérer immédiatement certaines réformes et modifications.

Ainsi, nous cessons de publier le tableau du service religieux dans les différentes églises de Québec, convaincu qu'il y a bien peu d'intérêt pour la masse des lecteurs, à savoir que tel vic. ire a chanté la messe, et que tel autre vic. ire a donné le sermon. Nous cessons également de publier l'ordo des fêtes patronales. Tous les curés sont capables de le dresser eux-mêmes, et d'ailleurs, si ce travail présente pour quelqu'un des difficultés insurmontables, il n'a qu'à les soumettre à celui qui est chargé de préparer le calendrier. Il y a d'autres réformes que nous voudrions faire immédiatement, mais impossibles pour le moment. Ainsi, le format actuel de la *Semaine* ne nous plaît guère ; mais dans l'intérêt des abonnés de la première heure, nous ne pouvons le changer avant la fin de l'année. Nous jugeons indispensable aussi d'augmenter le nombre des pages de chaque fascicule ; mais, d'un autre

côté, il faut, avant tout, asseoir notre fondation sur une base solide. Si les sympathies se traduisent non seulement par de bonnes paroles, mais aussi par des actes, toutes ces améliorations ne resteront pas lettre morte.

Nous recevons toujours avec plaisir et reconnaissance les renseignements et les correspondances de nature à intéresser nos lecteurs, et toute suggestion que l'on voudra bien nous faire. Un bon conseil ne nuit jamais.

Avant de terminer, nous devons aussi déclarer que l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, nous permettant de continuer la publication de la *Semaine Religieuse*, qu'elle sera heureuse de voir favoriser par le clergé et les fidèles de l'archidiocèse, n'engage nullement la responsabilité de l'autorité ecclésiastique.

L'abbé D. GOSSELIN.

N. B. Le Propriétaire Rédacteur de la *Semaine Religieuse* de Québec, échangera volontiers avec tous les éditeurs de journaux et de revues, qui lui en manifesteront le désir.

— o —

Influence de la confession sur le développement moral de l'enfant.

Tout le monde sait que les enfants se confessent; mais a-t-on bien mesuré toute la portée de cette pratique, toute son efficacité quand il s'agit de développer le sens moral, d'imprimer dans l'âme le sentiment du devoir, de créer, en un mot, un être responsable? On demande tout d'abord à l'enfant qui doit aller se confesser, de faire son examen de conscience. Quel résultat déjà dans ce premier effort! Cet être distraité, inconsistant, incapable d'arrêter son attention sur un même point, va donc réfléchir un instant, lui qui ne réfléchit jamais. On lui a exposé l'ensemble de ses devoirs; on lui a dit: ceci est permis, ceci est défendu. C'est là une connaissance théorique dont il n'a guère songé à faire l'application à sa vie. La confession lui fournit

l'occasion de penser à lui, de se connaître, de faire *un retour sur lui-même*, de lire au fond de sa conscience.

L'homme à aucun âge n'éprouve de goût pour ce genre d'exercice. Il n'aime pas à descendre dans les replis de sa conscience, parce qu'il y a là un effort, parce qu'il ne tient pas à se voir tel qu'il est, de peur de se voir en laid. Ce penchant à vivre en dehors de l'âme, cette fuite de soi-même, ce manque de réflexion que Jérémie signalait comme la source de tous les maux qui désolent la terre, sont encore plus accusés dans l'enfance que dans tout autre âge de la vie. Aussi, quel résultat d'amener l'enfant à s'observer, à s'étudier, à se connaître, à pratiquer déjà, dans une certaine mesure, *le connais-toi toi-même* des anciens! Dans cet examen de conscience, l'enfant, par une opération réflexe, confronte sa vie avec la loi, il compare, il prononce. Comme ce jugement pratique, comme cette application de la règle du devoir aux différentes circonstances où il a pu la violer, est admirablement propre à la fixer à jamais dans son esprit!

* * *

L'examen de conscience est suivi de l'aveu. L'enfant, après s'être appliqué à se juger tel qu'il est, à se juger sans aucun parti pris de s'excuser, de se disculper auprès d'un tiers qui n'est pas là pour l'accuser, l'enfant qui est sincère, de bonne foi avec lui-même, commence par s'avouer qu'il a eu tort de faire ceci, de ne pas faire cela, et cet aveu qu'il vient de se faire à lui-même, il va le renouveler au prêtre.

L'intervention du prêtre achève de donner à ce grand acte de la confession sa portée, son efficacité toute puissante. A quel étonnant spectacle nous fait assister ici la religion? La conscience de l'enfant est un sanctuaire intime, un lieu déjà fermé à tout regard. "Nulle puissance humaine, dit Fénelon, ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur." Cette parole s'applique à l'enfant comme à l'homme fait. L'enfant possède un secret au fond de son âme, et nul ne peut le lui

dérober, s'il ne le révèle lui-même. Il n'est pas porté à vous le communiquer. Je ne sais quelle pudour craintive, quelle délicatesse timide, quelle surveillance jalouse, montent la garde autour du temple et en défendent jusqu'aux abords.

Voyez cet enfant : son professeur, son maître d'études, son supérieur, qui le voient tous les jours, connaissent l'extérieur de sa vie, peut-être son esprit et son cœur ; ils n'ont pas percé jusqu'au mystère de la conscience. Et pourtant il faudrait arriver à ce sanctuaire intime, au foyer même de la vie morale, pour y asseoir les fondements de la vertu, pour y étouffer les semences du mal, pour y allumer, avec la flamme du bien, tous les nobles désirs, toutes les aspirations généreuses. On n'a rien obtenu en fait d'éducation tant qu'on n'a qu'effleuré la surface de l'âme. "Vous n'avez rien fait, dit Fénelon, si vous n'allez au fond, si vous n'attaquez les racines, si vous ne labourez profondément". Les plantes coupées à fleur de terre, repoussent toujours ; ce sont les racines vives, entrelacées, profondes qu'il fallait attaquer, améliorer, régénérer." Mais pour aller ainsi au fond, pour allumer la flamme divine au plus intime de l'âme, il faut entrer dans cette âme, il faut pénétrer au siège même de la moralité, au foyer de la conscience. Et puisque nul n'en peut forcer les portes, il reste à obtenir de l'enfant qu'il les ouvre lui-même, qu'il fasse tomber toutes les barrières, qu'il nous montre ce que nul ne peut voir, qu'il nous dise tout le mystère de son cœur.

Quel triomphe pour la religion d'amener ainsi l'enfant à se livrer lui-même, à révéler ses secrets les plus impénétrables, à faire volontairement des confidences, qu'aucune loi, aucun commandement, aucune pression, aucune force humaine ne pourraient lui arracher ! Oui, il y a quelqu'un pour qui "les délicatesses les plus intimes et les timidités les plus farouches n'ont plus de craintes, les consciences plus de voiles, les cœurs plus de mystères." Ce quelqu'un, ce n'est pas le père, ce n'est pas la mère, c'est

le confesseur ; lui seul a toutes les entrées et possède tous les secrets, "ineffables confidences, qu'une sainte et divine religion a seule le droit de provoquer, s'écrie à ce sujet Mgr Dupanloup ; révélations mystérieuses qui, sous les yeux d'un homme de Dieu, fait et consacré par son caractère, médecin et guide des âmes, amènent le fond même, le fond candide et pur d'une âme naïve, qui permettent d'y saisir le premier frémissement de la vie, le premier épanouissement du cœur, le premier amour du bien, le premier étonnement du mal, le sourd et confus éveil des passions naissantes et indistinctes encore, le lointain écho des choses, la vague agitation des pensées incertaines, des désirs latents, des pressentiments confus, tout ce qui lève enfin à l'horizon de la conscience, tout ce qui commence à s'y réfléchir, tout ce qui vient s'y répercuter du dehors ; c'est tout cela que la confession des jeunes enfants découvre au prêtre." Et cet aveu même va être, pour celui qui le fait, un puissant moyen de transfiguration morale.

Lorsqu'un enfant se présente au confessionnal pour s'accuser à un homme qui ne lui paraît pas semblable aux autres, qu'il a vu à l'autel dans toute la pompe d'une cérémonie religieuse, à un homme vêtu de noir qu'on lui dit tenir là, derrière une grille mystérieuse, la place de Dieu lui-même, cet enfant est saisi ; il sent qu'il n'accomplit pas une action ordinaire.

Le respect et une crainte religieuse le dominant. Il vient, rempli d'émotion, dire ses fautes. Remarquez l'importance d'un tel acte. Il dit ses fautes, c'est à-dire que celui qui naguère mentait à son maître d'école, mentait à son père et à sa mère, qui, à chaque observation, répondait : ce n'est pas moi, c'est un tel..... Je ne le ferai pas, vient dire avec sincérité ce qu'on ne sait, ce qu'on ne saurait pas sans son aveu, vient confesser qu'il a eu tort de mentir tant de fois. Cet enfant qui naguère mettait son honneur à passer pour innocent, le met ici, en quelque sorte, à passer pour coupable,

du moins à ne rien cacher, à ne rien oublier. A un âge où l'emploi de la force est odieux, celui du raisonnement inutile, il a été vaincu par sa conscience. Lui qui nous fatiguait naguère par ses dénégations, ses prétextes et ses excuses, le voilà devenu son propre accusateur. Et il ne se contente pas de se condamner dans le secret de sa conscience.

L'aveu qu'il s'est fait à lui-même, il vient de l'articuler, de le proferer à l'oreille d'un homme qui l'a entendu, qui en est le dépositaire, qui pourra le lui rappeler à la confession prochaine. Et lorsque cet homme qui est là, qui a reçu ses confidences, auquel il vient d'ouvrir largement le sanctuaire de son âme, déjà en partie fermée, et pour toujours, à ses propres parents, lorsque cet homme lui dit : " Mon enfant, cela est défendu, voici ce qu'il faut faire " ; l'enfant, qui en toute circonstance se serait peut-être raidi devant une réprimande, écoute celui qui l'aide à promener ainsi le flambeau de la loi dans les replis de sa jeune conscience. Il accepte ses décisions sans discuter, il promet de mieux faire. En sortant de là, on peut dire, non sans doute, qu'il sera impeccable, qu'il ne retombera jamais dans aucune faute, mais qu'il est mieux éclairé, mieux disposé, qu'en un mot il s'est élevé d'un degré dans l'échelle de l'ordre moral. (*Bulletin de la Société générale de l'éducation et de l'enseignement.*)

—o—

CONSULTATIONS.

1o Que doivent faire des catholiques donnant des soins à un hérétique en danger de mort, et qui sont présents lorsque le ministre hérétique exerce son office ?

R. Les catholiques présents dans une semblable circonstance, ne peuvent prendre aucune part aux cérémonies religieuses qu'exerce le ministre hérétique. Il y aurait là une communication dans les rites sacrés d'un culte hérétique ; ce qui n'est jamais permis.

C'est ce qui résulte d'une décision de la

S. C. de l'Inquisition, en date du 15 mars 1848.

2o Que doit faire le médecin catholique d'un hérétique en danger de mort, qui déclare vouloir être assisté par un ministre de sa secte ?

R. Le médecin aura soin de ne pas se charger d'en appeler un ; il laissera le malade donner ses ordres à d'autres pour faire venir son ministre. En se chargeant d'en chercher un ou en prêtant ses soins à cette fin, le médecin poserait un acte de coopération assez prochain à l'exercice d'un culte mauvais en soi. C'est aussi ce qui résulte de la décision citée plus haut. (N. R. T.)

3o Peut-on gagner, plusieurs fois le même jour, les indulgences du chemin de la croix ?

R. Aucun document ne prouve qu'on peut gagner les indulgences du chemin de la croix autant de fois qu'on le réitère le même jour.

S. R. C. 10 septembre 1883.

N. B.—De ce qu'il est douteux qu'on puisse gagner ces indulgences plusieurs fois le jour, on aurait tort de conclure qu'un curé ou confesseur feraient mal d'engager leurs paroissiens ou leurs pénitents à réitérer le chemin de la croix le même jour ; car ce pieux exercice n'en reste pas moins un des plus salutaires et des plus méritoires.

En effet, nous lisons dans le " *Via Crucis* " : Des directeurs habiles et expérimentés ont reconnu que c'était le meilleur préservatif contre les rechutes de l'âme. Voici ce que disait à ce sujet, il y a cinq cents ans, un docteur (Thaulère) dont la vertu était aussi éminente que le savoir était profond. Il fut révélé à un saint personnage, dit-il, que celui qui s'exercerait à la dévotion du chemin de la Croix, en méditant sur la Passion, y trouverait une préparation efficace pour sortir de l'état du péché ; la constance de résister aux tentations les plus opiniâtres, la fermeté dans la pratique des bonnes œuvres ; une augmentation des grâces divines ; l'assistance continuelle de Dieu ; la perfection de ses vertus et la sanctification de son

âme ; une espérance fondée d'obtenir les secours célestes, et la confiance d'être fortifié par Jésus-Christ, à sa dernière heure, contre les horreurs de la mort.

40 La librairie Henri Gautier de Paris publie une *Nouvelle Bibliothèque populaire* à 10 centimes.

Voudriez-vous dire :

Dans quel esprit est cette publication ?

Si le choix des œuvres publiées est irréprochable ?

Si l'on peut, sans inconvénient, mettre cette publication entre les mains des jeunes filles ?

R. L'esprit en est généralement bon et les choix sont bien faits. Mais comme le but de cette publication est de faire connaître les chefs-d'œuvre, et même les œuvres remarquables de toutes les littératures, il y en a parmi elles qui ne sont pas pour des jeunes filles. (*Revue Littéraire*).

—o—

Portrait d'Albert de Mun.

—

C'est pour moi surtout qu'un portrait comme celui d'Albert de Mun est difficile à faire. Sans avoir été des amis intimes du comte de Mun, j'ai vécu assez près de lui pour connaître les précieuses qualités du grand *leader* catholique, pour constater aussi que parmi toutes ces qualités, beaucoup sont de celles dont on l'aurait volontiers dispensé en échange de quelques défauts qui lui manquent.

Je n'ai pas à louer l'orateur ; la nature a été prodigue de ses dons envers le comte de Mun. Rarement, au dire même des adversaires, on a entendu une parole plus noble, plus persuasive et plus pure. La haute distinction de celui qui parle, cette distinction véritablement aristocratique, c'est-à-dire très aisée et très simple, ajoute à l'attrait qu'exerce le fondateur des cercles.

Ce que le public connaît moins, c'est la puissance d'application au travail, l'infatigable zèle, la belle discipline de vie du secrétaire-général des cercles catholiques.

Il est levé à cinq heures du matin, et, à l'heure où nous ronflons encore, il a déjà entendu la messe ; en revenant, il se met à son bureau, et, en dehors de la préparation de ses discours, il écrit une quantité de lettres par jour. Il répond à tout le monde, il s'occupe de toutes les questions qui lui sont posées par les comités de province ; né un peu hautain, impertinent, prompt à trouver le mot railleur, il s'est réformé par l'effet de sa volonté et il est le même, c'est-à-dire charmant, pour tous ceux qui s'adressent à lui.

Riche, ou du moins très à l'aise, s'il n'avait eu qu'à se préoccuper de lui et des siens, le comte de Mun est relativement pauvre pour un homme sur lequel pèsent tant d'obligations, et il a réduit au plus simple le train de sa maison pour suffire, en même temps qu'à l'éducation de ses enfants, à mille charges qu'on devine. Cet ancien officier de cavalerie a renoncé, non sans un grand regret, au luxe trop coûteux d'un cheval ; ce patricien habite au quatrième étage, il a un intérieur fort modeste, et la salle à manger offre, pour tout ornement, quelques faïences révolutionnaires et une panoplie formée de l'armure, de l'épée et du casque du cuirassier d'autrefois.

Voilà une de ces figures, il me semble, que nous pouvons montrer à l'Europe, qui nous juge trop d'après la fripouille toujours en scène aujourd'hui ; une figure qui fait honneur non seulement à un parti, à une cause, mais au pays tout entier.

(Fin d'un monde par E. Drumont.)

—o—

Prêtres de l'Archidiocèse décédés en 1888.

—

10 M. l'abbé N. T. Hébert, curé de Kamouraska ; né à St-Grégoire le 10 septembre 1810 ; ordonné le 13 octobre 1833 ; décédé le 17 janvier 1888.

20 M. l'abbé E. Bonneau, chapelain des Sœurs de la Charité de Québec, Assesseur de l'Officialité Métropolitaine de Québec ; né à St-Pierre, I. O. le 20 novembre 1826 ;

ordonné le 27 mai 1849; décédé le 19 février 1888.

30 M. l'abbé A. Rousseau, vicaire à St-Jean Deschaillons; né à St-Michel de Bellechasse le 28 octobre 1855; ordonné le 29 avril 1883; décédé le 7 mars 1888.

40 M. l'abbé P. S. O'Ryan, ancien vicaire de St-Ferdinand d'Halifax; né à Ste-Geneviève de Berthier le 15 septembre 1861; ordonné le 7 juin 1884; décédé le 22 août 1888.

50 M. l'abbé L. T. Bernard, ancien curé de Ste-Julie de Somerset; né à Saint-Valier le 15 août 1819; ordonné le 18 décembre 1841; décédé le 13 octobre 1888.

60 M. l'abbé N. Godbout, ancien curé de Ste-Hénédiène; né à Saint-Gervais le 12 mars 1822, ordonné le 22 octobre 1848; décédé le 10 novembre 1888.

70 M. l'abbé J. Lagueux, curé de St-Jean Port-Joli; né à St-Joseph de Lévis le 18 octobre 1826; ordonné le 17 juillet 1853; décédé le 28 novembre 1888.

80 M. l'abbé J. E. Parent, né à Beauport le 23 juillet 1843; ordonné le 21 novembre 1875; décède le 29 novembre 1888.

— o —

Emblèmes des Saints

(Suite et fin)

Ste Cécile, vierge et mart. : Tenant dans ses mains des tuyaux d'orgue ou un violon; — Couronne et guirlande de fleurs avec une palme.

Ste Claire, abbesse : Un ostensor en main.

S. Dominique : Rosaire à la main, étoile sur le front; — lis en main, chien noir et blanc enflammant le globe avec une torche.

Ste Elizabeth de Hongrie : Une triple couronne dans sa main; — double couronne sur un livre, elle distribue des aumônes.

S. Etienne, premier martyr : Portant des pierres dans sa dalmatique ou dans sa main.

S. Fabien, Pape et mart. : Une colombe à son côté; — une épée.

Ste Flore, vierge et mart. : Portant sa tête coupée; des fleurs tombant en abondance de son cou.

S. François d'Assise : Couronne d'épines, avec les stigmates aux mains, aux pieds et au côté, tenant une croix.

S. Grégoire de Tours, év. : Un poisson dans sa main ou près de lui.

Ste Hélène, impératrice : Couronne en tête, portant une grande croix.

S. Hubert : Un cerf sur un livre ayant un crucifix entre les cornes.

S. Ignace de Loyola : Monogramme JHS sur sa poitrine, ou sans rayons dans sa main.

S. Jean-Baptiste : Agneau avec un livre, petite croix, tunique de poils, chape ou manteau attaché avec deux lanières de cuir croisées.

S. Jérôme : Lion à ses pieds; — portant une église; — se frappant la poitrine avec une pierre

S. Joseph : Portant une bague avec des fleurs au bout.

S. Laurent, diacre : Portant un gril; — Une palme, gril à ses côtés.

S. Léonard : Un bœuf couché près de lui; — des fers dans sa main.

S. Liboire : — Petites pierres sur un livre; un paon.

S. Louis, roi : Portant une couronne d'épines et une croix; — trois clous dans la main droite, l'étendard de la croix dans la main gauche.

S. Luc, évangéliste; Un bœuf couché près de lui.

S. Marc, évangéliste : Un lion à ses côtés.

Ste Marguerite, v. et mart. : Dragon sous ses pieds; — Dragon enchaîné à ses pieds.

Ste Madeleine : Un vase de parfums à la main; — dans une grotte, pleurant sur la croix.

S. Mathieu, évang. : Un jeune homme ailé près de lui.

S. Michel : En guerrier, poursuivant le dragon avec une épée.

S. Nicolas : Trois enfants dans un tonneau.

S. Patrice : Chassant des reptiles.

S. Paul, ap. : Appuyé sur une épée ; — tenant deux épées.

S. Pierre, ap. : Une clef d'or dans sa main ; deux clefs d'or.

S. Rémi, év. : Portant des saintes huiles ; — colombe lui apportant le saint chrême.

S. Roch : En pèlerin, un chien léchant ses plaies.

Ste Rosalie : Recevant un chapelet de roses de la Sto Vierge.

S. Simon, ap. : Un poisson dans sa main ; — une scie dans sa main.

S Théodore, év. : A cheval, crocodile sous ses pieds.

S. Thomas, ap. : Appuyé sur une pique, ou une lance.

Ste Ursule, v. m. : Une flèche dans sa main ; — avec une croix rouge.

S. Vincent de Paul : Un enfant dans ses bras.

—o—

NOUVELLES RELIGIEUSES.

TARBES.—En bénissant un étendard de Jeanne d'Arc offert au sanctuaire de Lourdes par un pèlerinage lorrain, Mgr de Nancy a prononcé des paroles, qui semblent promettre la prochaine issue du procès de canonisation de l'héroïne française :

“ Les papes qui on réhabilité sa mémoire la glorifieront devant l'univers entier. Ils glorifieront en elle la piété, la pureté, la vaillance et le patriotisme. Ils placeront sur les autels la bergère, la guerrière et la victime. Oh ! en ce jour-là, la France entendra l'appel de sa libératrice. Alors, des Pyrénées aux collines de la Lorraine, des grèves de la Bretagne aux montagnes de la Savoie, notre pays tressaillera d'espérance. Il invoquera dans une confiance sans bornes sainte Jeanne de Domrémy, sainte Jeanne d'Orléans, sainte Jeanne de France.”

BRÉSIL.—Le dimanche 23 septembre, Mgr Spolverini, internonce au Brésil, s'est rendu en train de gala au palais impérial pour procéder à la remise de la *Rose d'Or*, à la princesse Isabelle, Régente du Brésil. (1)

(1) L'envoi de la Rose d'Or est la distinction la plus élevée accordée par les Souverains Pontifes pour des actes méritoires.

PARIS.—M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Île, et arrière-petit-neveu du grand évêque de Meaux, vient de mourir.

ROME.—Par billets de la secrétairerie d'Etat, Notre Saint-Père le Pape a daigné nommer S. Em. le cardinal Verga, préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, en remplacement de feu le cardinal Masotti ; Mgr Flavien Simoneschi, évêque titulaire d'Elenopolis, secrétaire de la S. Congrégation du Concile en remplacement de feu Mgr Santori.

AUTUN.—Mgr l'évêque d'Autun vient de rendre une ordonnance pour la recherche des écrits du vénérable serviteur de Dieu Claude La Colombière, profès de la Compagnie de Jésus, déjà déclaré vénérable.

Calendrier et Quaranté Heures

Déc.		Quarante Heures
Lundi ...	31 S. Sylvestre	
Janv.		
Mardi ...	1 Circoncision	S. Bernard
Merc.....	2 Oct. de S. Etienne	
Jeu.....	3 " " S. Jean	S. Jos. de Lévis
Vend.....	4 " des SS. Innocents	
Samedi ..	5 Veille de l'Epiphanie	Bon-Pasteur
Dim.	6 Epiphanie.	

PETITE CHRONIQUE.

M. L. N. Laroche, industriel, a été nommé Conseiller Législatif. Il est partisan du gouvernement Mercier.

L'ouverture du Parlement local est fixée au 9 janvier prochain, et celle du Parlement fédéral, au 31 janvier.

Le code pénal italien a été adopté au Sénat, par 101 voix contre 33.

Toutes les puissances viennent de recevoir du Saint-Siège un Memorandum, au sujet de l'esclavage.

M. Côme Morissette, avocat de Québec, est décédé presque subitement, le 13 du mois présent, à l'âge de 52 ans. Il était le premier licencié en droit de l'Université-Laval, et occupait, depuis plusieurs années, une position enviable au barreau de Québec. Il était libéral en politique, mais il n'y prit jamais une part active. Sa paroisse natale était le Cap-Santé.